



Saint-Médard de Guzières, le 07/07/2023

## **RENTRÉE SCOLAIRE ANNÉE 2023-2024**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire 2023-2024 se prépare.

Les informations qui suivent vont vous permettre d'aborder cette nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions.

### **1. RENTREE DES ELEVES**

- **Elèves de 6<sup>ème</sup> : Lundi 4 septembre de 8h25 à 16h30**

La journée sera consacrée à fournir toutes les informations nécessaires pour bien démarrer l'année : emploi du temps hebdomadaire, remise des manuels scolaires, carnet de correspondance, règles de vie au collège, conseils méthodologiques (tenue de l'agenda, temps consacré au travail personnel, etc).

Début d'après-midi, évaluation diagnostique pour la formation des groupes d'Anglais.

Célébration en plein air à 16 heures à laquelle les familles sont cordialement invitées.

Les classes de 6<sup>ème</sup> n'auront pas classe le mardi 5 septembre, reprise le mercredi 6 septembre à 8h25 suivant l'emploi du temps.

Vendredi 08 septembre : journée de cohésion entre les trois 6<sup>èmes</sup>

- **Elèves de 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : mardi 5 septembre de 8h25 à 16h30**

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal qui leur communiquera l'emploi du temps hebdomadaire et leur remettra toutes les informations nécessaires, les manuels scolaires, le carnet de correspondance, etc...

Cours normaux suivant l'emploi du temps à partir de 11h10

#### **Pour tous les élèves :**

**Le premier jour, il n'est pas nécessaire d'apporter toutes les fournitures demandées. L'agenda scolaire, un cahier de brouillon, une pochette contenant quelques feuilles et la trousse suffiront.**

**Les manuels scolaires et le carnet de correspondance devront être recouverts pour le Lundi 11 septembre au plus tard.**

**Information pour les élèves de 3<sup>ème</sup>** : le stage d'observation en milieu professionnel aura lieu du 18 au 22 décembre 2023.

### **2. HORAIRES**

- **Ouverture de l'établissement à partir de 7h45** (portail sur la place de la Fraternité)
- **Fermeture de l'établissement le soir à 18 heures.** (Le Mercredi à 12h00)
- **Amplitude horaire de la journée :**

<b>Amplitude horaire matin</b>	<b>Amplitude horaire après-midi</b>
8h25 à 11h10 ou 12h	12h55 ou 13h45 à 16h30
Restauration : 1 <sup>er</sup> service à 11h10 - 2 <sup>ème</sup> service à 12h00	

Entrée des élèves externes, seulement 15 minutes avant la reprise des cours.

**TEL : 05.57.56.00.88**

**Adresse e-mail : [contact@esp-jarc.fr](mailto:contact@esp-jarc.fr) Site : [etablissement-jeannedarc.fr](http://etablissement-jeannedarc.fr)**

### **3. RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS**

- **6<sup>ème</sup>** : Lundi 4 SEPTEMBRE à 17 heures avec le Professeur Principal
- **5<sup>ème</sup>** : Lundi 11 SEPTEMBRE à 17 heures avec le Professeur Principal
- **3<sup>ème</sup>** : Mardi 12 SEPTEMBRE à 17 heures avec le Professeur Principal
- **4<sup>ème</sup>** : Jeudi 14 SEPTEMBRE à 17 heures avec le Professeur Principal

### **4. FOURNITURES SCOLAIRES**

Vous trouverez joint à cette circulaire, la liste des fournitures scolaires souhaitées par les enseignants. Nous vous demandons de bien vouloir la respecter et de **choisir des fournitures courantes de manière à ne pas grever votre budget et afin de ne pas susciter la convoitise des autres élèves.**

**L'agenda scolaire** doit être de dimension suffisante (20x15 cm) et comporter **une page par jour de classe**. L'agenda est un document de travail. L'élève doit y noter ses devoirs et leçons. Il peut être consulté par les parents, les enseignants, le personnel éducatif et la direction du collège. En conséquence **il doit être tenu correctement toute l'année.**

### **5. MANUELS SCOLAIRES**

Les manuels sont prêtés par l'établissement. Ils doivent être tenus en bon état.

En fin d'année scolaire et après vérification de l'état des livres, l'établissement se réserve le droit de facturer 5€ si un manuel a été rendu dégradé.

**En cas de perte, l'établissement facturera 30€ par manuel non rendu.**

### **6. PHOTOS DE CLASSES**

Le lundi 11 et mardi 12 septembre.

### **7. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : A.P.E.L.**

Madame ROBERT, Présidente de l'A.P.E.L., vous conviera, en début d'année à participer à l'Assemblée générale. Il est important que vous participiez à cette assemblée afin de montrer votre attachement à notre établissement.

En attendant cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons à tous, familles et élèves, d'excellentes vacances.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Le chef d'établissement  
Christophe POIRAUT

**TEL : 05.57.56.00.88**

**Adresse e-mail : [contact@esp-jarc.fr](mailto:contact@esp-jarc.fr) Site : [etablissement-jeannedarc.fr](http://etablissement-jeannedarc.fr)**